

CONSULTATION GÉNÉRALE SUR

LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC :
CONTEXTE, ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Mémoire

présenté devant la Commission de l'économie et du travail

par la Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec (FTQ)



FTQ

Janvier 2005

CORRECTION AU MÉMOIRE

**CET - 53 M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE**

MÉMOIRE DE LA FTQ

Je vous demanderais, si possible, de réparer une omission que nous avons commise dans la liste des syndicats affiliés qui se sont joints à nous pour ce mémoire, en y ajoutant le nom suivant :

**Le Syndicat des spécialistes et professionnel d'Hydro-Québec,
Section locale 4250 du SFCP.**

**Robert Demers, conseiller syndical
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

Conjointement avec ses syndicats affiliés :

Le Syndicat des technologues d'Hydro-Québec,
section locale 957 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Le Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec,
section locale 1500 du SCFP

Le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec,
section locale 2000 du SCFP

Le Syndicat des employé-e-s professionnel-le-s et de bureau,
section locale 463 (Gaz Métro)

Le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier
(secteur énergie)

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boul. Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : (514) 383-8000
Télécopieur : (514) 383-8001
Courriel : ftq@ftq.qc.ca

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-89480-178-5

Résumé du mémoire

La FTQ considère que la prochaine stratégie devrait tenir compte des recommandations de la Table de consultation du Débat public sur l'énergie, particulièrement au chapitre de la planification intégrée des ressources;

La FTQ considère que l'hydroélectricité doit demeurer l'axe principal de la politique énergétique du Québec, et que le développement d'autres ressources renouvelables de production, comme l'éolienne, se fasse sous sa responsabilité;

La FTQ considère que l'efficacité énergétique est un complément incontournable d'une stratégie visant à sécuriser l'approvisionnement en énergie du Québec, et que l'ensemble des distributeurs soient tenus d'élaborer un plan en ce sens;

La FTQ considère que la filière du gaz naturel a sa place dans la mise en œuvre d'une stratégie énergétique, et ce, selon les dispositions du Protocole de Kyoto visant à réduire l'émission de gaz à effets de serre et l'application de la planification intégrée des ressources;

La FTQ considère enfin qu'Hydro-Québec soit reconfirmée dans sa mission première de locomotive de notre développement, au bénéfice de l'ensemble des Québécois et Québécoises.

Avant-propos

Il est à la fois rassurant et inquiétant de voir la consultation porter sur une nouvelle stratégie énergétique plutôt que sur une nouvelle politique énergétique.

Rassurant parce qu'il s'agit bien ici de trouver les meilleures façons d'assurer notre sécurité énergétique, ce que personne n'oserait contester, mais également inquiétant, puisque le document de consultation ne s'appuie sur aucun des grands concepts qui ont fait consensus lors du *Débat public sur l'énergie* de 1996 (planification intégrée des ressources, maintien du pacte social, hiérarchisation des filières, etc.), ne dresse aucun bilan de l'application de la politique qui a suivi et des législations qui en ont découlé (lois 50, 116 et 146) et ne questionne pas le rôle et la performance des organismes qui devaient l'incarner (Régie de l'énergie et Agence de l'efficacité énergétique).

Une stratégie sans politique fondée sur des principes clairs et socialement partagés demeurera toujours à la remorque de solutions commandées par le court terme et d'impératifs du moment.

Nous ne pouvons que vous inviter à une relecture des recommandations issues des consensus du Débat de 1996, sur lesquelles nous reviendrons dans nos commentaires sur le document de consultation.

La sécurité énergétique et la diversification des sources d'approvisionnement

Dans son avis de juillet 2004 sur la sécurité énergétique des Québécois, la Régie de l'énergie, en excluant le Suroît et compte tenu des projets de production devant entrer en opération d'ici 2011, notait que même si la disponibilité des approvisionnements passe de 6,8 TWh à 12,7 TWh en 2011, la presque totalité des ressources du producteur Hydro-Québec sera sollicitée.

Le mémoire présenté alors par l'Association de l'industrie électrique du Québec devant la Régie citait une étude californienne qui a évalué le coût d'une série d'interruptions de courant totalisant 20 heures par consommateur à des pertes équivalant à environ 1,7 % du PIB. Transposée au Québec, une pénurie semblable retrancherait 4 milliards de dollars du PIB québécois.

Tout en conservant l'hydroélectricité comme axe principal de fourniture d'énergie, nous croyons que la planification intégrée des ressources (PIR)* selon les critères du développement durable et l'efficacité énergétique pourraient nous préserver du recours aux coûteuses importations.

De nouveaux chantiers

Malgré une croissance prévisible de la demande et une conjoncture favorable à de nouveaux investissements, Hydro-Québec qui, historiquement, devançait ses

* Planification intégrée des ressources (PIR)

Dans son rapport intitulé « Pour un Québec efficace », la Table de consultation du Débat public sur l'énergie a énoncé que les méthodes qui se réclament de la PIR réunissent quatre caractéristiques :

- Pour réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie, toutes les options envisageables sont analysées, du côté de l'offre comme de la demande, y compris donc les possibilités d'économies d'énergie.
- L'analyse de ces options se fait en intégrant l'ensemble des conséquences qui y sont liées. On parle d'intégration des externalités économiques, environnementales et sociales.
- Le processus comporte un appel systématique à la participation du public.
- L'analyse intègre les risques découlant de chacun des choix énergétiques envisagés.

projets pour s'assurer de leur mise en fonction en temps voulu, a négligé ses devoirs durant toute une décennie, tout en sachant fort bien que les projets hydroélectriques prennent environ une dizaine d'années à se réaliser.

Hydro-Québec n'a pas construit de nouvelles centrales dans les années 1990, sauf celle de Sainte-Marguerite dont la mise en service doit être différée à cause de fuites dans les conduites. Cinq projets sont actuellement en cours pour mise en service entre 2005 et 2008, soit un ajout total de puissance de 1 523 MW.

Comme les délais de réalisation, nous le répétons, peuvent prendre plus de 10 ans, il est impérieux de lancer rapidement les projets à l'étude de La Romaine, du Rapides-des-cœurs et d'Eastmain-Rupert. Le gouvernement du Québec doit s'entendre avec le gouvernement fédéral pour harmoniser leurs évaluations environnementales afin de raccourcir les délais de mise en chantier.

Maintenant que la Paix des Braves a été signée entre le gouvernement du Québec et les Cris, il serait possible de relancer le projet de Grande Baleine, d'une puissance de 3 200 MW. Toutes les études ont été réalisées, et l'acceptation du projet par les communautés autochtones se présente sous de bien meilleurs auspices.

Pour nous, la réalisation de ces projets c'est important pour la sécurité énergétique du Québec.

L'efficacité énergétique et les économies d'énergie

Nous y voyons là des options à privilégier pour soutenir notre sécurité énergétique. Nous vous rappelons qu'elles figuraient parmi les priorités dégagées lors du Débat public de 1996.

Des experts ont avancé devant la Régie que les économies d'énergie mènent haut la main pour ce qui est de la création d'emplois, avec 12,7 emplois par année, par million investi, contre 5,7 à 6,4 emplois pour l'éolien et seulement 1,9 à 2,5 pour une centrale au gaz comme celle du Suroît.

Hydro-Québec a rendu public son Plan d'efficacité énergétique et annoncé des investissements de plus de 1,7 milliard de dollars de 2005 à 2010, ce qui devrait permettre d'économiser 2,4 TWh par année.

Même si le gouvernement canadien a adopté de nouvelles normes de construction depuis longtemps, le Québec ne les a pas encore intégrées dans son Code du bâtiment.

Selon un journaliste de La Presse, « depuis 1999, il s'est construit près de 200 000 habitations au Québec. De ce nombre, seulement 840 maisons étaient certifiées conforme à la norme fédérale Novoclimat, qui permet des économies d'énergie de 25 %. »

Nous demandons donc au gouvernement du Québec d'apporter les modifications nécessaires au Code du bâtiment le plus rapidement possible.

Gaz Métro a également mis sur pied plus de 20 programmes, avec incitatifs financiers, visant à améliorer l'efficacité énergétique chez sa clientèle résidentielle et commerciale.

Nous aurions aimé que le document de consultation nous présente des avenues possibles de développement pour l'Agence de l'efficacité énergétique, qui semble aux yeux de plusieurs ni énergétique, ni efficace. En l'absence de démonstration convaincante, son existence même devrait être remise en question.

Nous tenons à vous rappeler ce que l'expert Jean-Marc Carpentier est venu vous exposer en début d'audiences, et qu'il a qualifié de « défi de l'équité » : « Certains consommateurs moins fortunés n'ont tout simplement pas la capacité financière de participer ou même un niveau d'organisation personnelle suffisant pour le faire ».

L'efficacité énergétique, c'est un « investissement » qui rapporte à terme. Un locataire à faible revenu, par exemple, verrait sa facture majorée d'un certain montant pour couvrir les frais du programme d'efficacité qui s'appliqueront de façon universelle, mais ne pourra en retirer les bénéfices à long terme, n'étant pas propriétaire des lieux. Sa situation financière ne lui permettrait pas non plus « d'investir » les sommes d'argent déjà sollicitées à combler des besoins immédiats.

En effet, « l'aide offerte est payée par l'ensemble de la clientèle du distributeur, alors que les avantages vont aux seuls participants qui ont la capacité de contribuer au programme et d'en tirer bénéfice. Ces derniers verront leur facture diminuer alors que celle des autres augmentera nécessairement. »

Dans le Plan déposé par Hydro-Québec, on parle d'un programme de 1,7 milliard, dont un milliard proviendra des coffres d'Hydro-Québec. Les consommateurs, pour leur part, devront déboursier environ 641 millions dans l'espoir de réaliser des économies. Faudra trouver quelque chose pour remédier à une éventuelle iniquité.

Le distributeur pourrait, à l'exemple de programmes similaires en Europe, rembourser les frais d'intérêt encourus par un emprunt destiné à une mesure d'efficacité énergétique qu'il aurait accréditée, pour favoriser une participation plus élargie et équitable.

Nous croyons aussi, comme monsieur Carpentier, qu'il « serait essentiel que tous les usages d'énergie fassent l'objet de programmes équivalents d'efficacité énergétique et que les coûts de ces programmes soient assumés par des ponctions équivalentes sur les factures de ces différentes fournitures énergétiques. »

Enfin, monsieur Carpentier souligne que « les distributeurs réglementés (électricité et gaz naturel) peuvent très bien prendre en charge leurs propres programmes d'efficacité énergétique puisqu'ils doivent rendre compte devant la Régie de l'énergie (à quoi sert l'Agence...?) alors qu'il en est autrement des distributeurs de produits pétroliers et de biomasse. »

Le gouvernement devrait prélever sur le prix de ces produits un montant suffisant pour offrir lui-même à ces consommateurs des programmes d'efficacité énergétique comme pour les usagers d'autres filières réglementées, ou obliger les distributeurs non réglementés à s'acquitter de la mise sur pied et du financement de tels programmes.

La filière du gaz naturel

Une stratégie intelligente de planification des ressources fonctionne, somme toute, selon le gros bon sens. Il faut utiliser la bonne ressource au bon endroit, dans le respect du développement durable.

La situation particulière du Québec quant à la consommation d'énergie nous vient de choix de société que nous devons historiquement assumer. L'électricité occupe une place importante dans la chauffe, et nous avons privilégié par de bas tarifs des industries hautement énergivores. Deux secteurs, l'industrie de la fonte et de

l'affinage et l'industrie des pâtes et papier représentent plus de 70 % de la consommation industrielle.

Compte tenu du fait que l'électricité occupe déjà une place deux fois plus grande dans notre bilan énergétique que dans celui des autres pays industrialisés et surtout qu'environ 30 % de cette électricité est utilisée pour le chauffage des locaux et de l'eau, l'électricité thermique n'a tout simplement pas sa place dans l'alimentation électrique du Québec.

« Pendant qu'au Québec environ 30 % de notre électricité est utilisée pour produire de la chaleur, plus de 85 % de l'électricité produite dans le nord-est des États-Unis et presque autant en Ontario et dans les provinces maritimes, continue de provenir de centrales thermiques avec un rendement de conversion de moins de 50 %. Cette double situation produit un énorme gaspillage d'énergie et constitue une formidable aberration sur le plan économique et environnemental. »

« C'est ainsi que du gaz naturel canadien qui est brûlé au sud de la frontière pour produire de l'électricité avec un rendement d'environ 50 % pourrait très bien être utilisé ici même au Québec pour chauffer des locaux ou de l'eau avec un rendement de 90 %. »

Une telle substitution pourrait offrir une option stratégique intéressante et rentable selon M. Carpentier :

« La moitié seulement de l'électricité ainsi économisée chez-nous serait alors suffisante pour remplacer celle qui aurait été produite avec des centrales thermiques aux États-Unis ou en Ontario. Ainsi, la perte d'énergie évitée grâce à une telle substitution serait à peu près égale à toute celle qui aurait été initialement produite avec cette même quantité de gaz naturel. La production de gaz à effet de serre serait également réduite de 50 %. L'opération serait finalement très rentable économiquement puisque le prix de l'électricité sur ces marchés est environ le double de celui qui est pratiqué chez-nous. »

La FTQ a accordé son appui aux objectifs du Protocole de Kyoto, et soutenu le gouvernement du Québec dans son engagement à le respecter. Cette dernière proposition en serait une illustration fort intelligente.

Pour ce qui est de la cogénération, elle pourrait se justifier lorsque la chaleur perdue est récupérée et utilisée et que l'efficacité totale de l'installation s'approche de 90 %.

Nous nous opposons cependant à la dissimulation, derrière des procédés de cogénération, de production privée déguisée d'électricité. Le montage financier de l'entreprise ne doit pas dépendre principalement de la vente d'électricité, mais bien prouver sa rentabilité par la production de vapeur à des fins industrielles ou institutionnelles. Il doit également, du point de vue environnemental, remplacer des procédés plus polluants.

Le document de consultation apporte une précision fort opportune sur le protocole de Kyoto, reprenant en cela les commentaires de la Régie de l'énergie sur le projet du Suroît : « Il importe de préciser que l'énergie thermique pour la production d'électricité n'est pas en opposition au Protocole de Kyoto. Plusieurs provinces canadiennes et pays développent des centrales thermiques au gaz naturel pour réduire leurs émissions, notamment de GES. »

La Régie avait souligné que « paradoxalement, le projet du Suroît s'inscrit positivement dans la mise en œuvre du Plan canadien pour l'atteinte des objectifs au Protocole de Kyoto. Il est même probable que ce projet procure des crédits à son promoteur, car son taux d'émission de 346 tonnes de gaz à effet de serre par gigawattheure est nettement plus faible que le taux moyen de 657 tonnes de GES/GWh des centrales thermiques canadiennes ».

À ce sujet, le document de consultation est peu loquace. Même si la conférence de Bonn a reconnu que l'hydroélectricité était une énergie « propre », plusieurs États américains ne la considèrent pas comme « verte », donc non éligible à l'émission de crédits. Le gouvernement du Québec devrait consacrer une attention de la plus haute importance à s'assurer que ces crédits potentiels nous soient pleinement reconnus.

Chaque tonne de GES que la production hydroélectrique ou éolienne d'Hydro-Québec permet d'éviter pourrait être vendue aux producteurs thermiques d'électricité.

Comme le rapportait le chroniqueur Jean-Sébastien Trudel dans la revue *Commerce* de mai 2004 : « Si l'on considère ses projets en cours, et en supposant qu'un permis représente une tonne de CO₂, Hydro-Québec recevrait 8,73 millions

de permis par an. À 10 dollars la tonne, cela représente des revenus annuels supplémentaires de 87,3 millions de dollars ».

La stratégie à venir devrait mieux cerner ces opportunités sur le marché des crédits créé par le Protocole de Kyoto.

La filière éolienne

Déjà en 1996, la Politique énergétique du Québec soulignait : « Pour le Québec, les avantages de la filière éolienne sont de plusieurs ordres : il s'agit d'une technologie flexible autorisant une adaptation rapide au contexte énergétique. L'impact des installations sur l'environnement est limité. La filière éolienne peut constituer un complément intéressant au parc d'Hydro-Québec en raison de la coïncidence observée entre la distribution saisonnière de l'énergie éolienne et la demande d'électricité. L'énergie obtenue à partir de la filière éolienne peut également être stockée dans les réservoirs hydroélectriques. Surtout, un potentiel important existe au Québec. Dans les régions qui bénéficient de ce potentiel, la mise en valeur de la filière éolienne est facilitée par sa grande acceptabilité sociale. »

Une étude menée par Hélimax conclut que le Québec détient le plus grand gisement éolien du Canada, évalué à un potentiel technique de quelque 100 000 MW. À une utilisation de 33 %, c'est presque toute la puissance actuelle d'Hydro-Québec.

Hydro-Québec doit devenir le maître-d'œuvre du développement éolien sur le territoire québécois, non seulement pour optimiser le couplage hydro-éolien, mais pour faire bénéficier l'ensemble des Québécois propriétaires de la ressource.

Hydro-Québec, propriétaire des installations, n'aurait pas à payer un profit aux promoteurs si elle lançait ses propres projets et pourrait ainsi transférer cette rente à la population. Une étude du GRAME avance « qu'en produisant lui-même de l'énergie éolienne, Hydro-Québec aurait pu réduire les coûts (8,1 cent/kWh) en raison des taux d'intérêt moins élevés dont profite la société d'État. Et si Hydro-Québec possédait ses propres parcs, cette énergie ne serait pas pénalisée par le tarif qu'Hydro-Québec Production entend facturer aux producteurs intéressés par l'équilibrage. »

C'est sans parler de la création d'expertise nouvelle à Hydro-Québec. Le professeur Gaëtan Lafrance, de l'INRS, et directeur d'une équipe de recherche sur l'éolien, s'inquiète de cette démission d'Hydro-Québec : « Que restera-t-il de ce jeu du chat et de la souris dans lequel seul le gagnant, un promoteur privé de l'extérieur du Québec, garde toute la connaissance stratégique sous forme confidentielle? ».

L'étude d'Hélimax a démontré qu'en Mauricie seulement, il y aurait autour des réservoirs d'Hydro-Québec quelque 1 000 MW d'énergie éolienne, dont 240 MW à des vents de neuf mètres-seconde, les plus productifs qui soient. « Et toutes les infrastructures sont là : routes, lignes de transmission, postes de transformation. »

Le professeur Lafrance avance même qu'on pourrait refaire le complexe Grande-Baleine, en version plus petite, en appui à une production régionale d'énergie éolienne de grande puissance, installée précisément sur ce qui apparaît comme étant le plus important gisement éolien du Québec.

Nous déplorons comme lui « l'absence obstinée d'Hydro-Québec dans ce dossier », et nous demandons au gouvernement d'amener Hydro-Québec à investir le champ du développement de l'énergie éolienne au bénéfice de l'ensemble des québécois, en appui à l'hydroélectricité et à l'efficacité énergétique.

L'exportation d'électricité

Le débat sur l'avenir énergétique semble se focaliser davantage sur les moyens de maximiser les dividendes remises à l'État que sur les impératifs du développement au Québec.

Avec la demande croissante dans le secteur énergétique, avec les prix alléchants sur le marché nord-américain, la tentation peut être grande d'imiter platement sans autre réflexion, avec notre électricité, ce que l'Alberta a fait avec son pétrole.

Disons-le tout de suite, nous ne sommes pas contre l'exportation de nos surplus électriques lorsqu'une marge de manœuvre suffisante nous garantit la satisfaction de nos propres besoins. Nous n'avons pas de fixation paralysante à ce sujet.

Notre électricité doit d'abord servir à notre développement économique. Une étude des Manufacturiers et exportateurs du Québec nous apprend que « le secteur manufacturier, par ses exportations, génère 69 cents par KWh qu'il consomme. C'est pas mal mieux que les 9 cents le KWh que peuvent offrir les exportations d'électricité aux États-Unis... Il serait en tout cas ironique de prendre notre ressource ici, de se priver de la transformer afin de l'envoyer là-bas pour qu'ils puissent transformer et nous réacheminer ici ce qu'ils produisent. »

Nos industries reposent sur nos matières premières et sont de grandes consommatrices d'énergie, on l'a vu. Il ne faut pas oublier que chaque fois que nous exportons un baril de pâte à papier, une anode de cuivre, un lingot d'aluminium, une boulette de fer... c'est de l'électricité en fait que nous exportons sous une autre forme, mais enrichie celle-là.

Le développement régional, c'est là-dessus que ça se bâtit, pas en distribuant à gauche et à droite des redevances sur de petits barrages ou en saupoudrant au petit hasard des parcs d'éoliennes.

Redonner à Hydro-Québec le statut de service public

À la création d'Hydro-Québec, en 1944, le gouvernement du Québec lui donne comme mandat de « fournir de l'énergie aux municipalités, aux entreprises et aux individus, au taux le plus bas possible avec une saine gestion financière » (art. 22 des statuts d'Hydro-Québec, inchangés jusqu'en 1981).

Par la nationalisation de 1962, Hydro-Québec acquiert l'ensemble des barrages sauf deux, et la presque totalité des réseaux de distribution. On crée Hydro-Québec comme une entreprise intégrée, une société où les secteurs rentables financent les moins rentables. Elle devient donc une entreprise très stable financièrement, en utilisant le principe des vases communicants. Ce qui lui permet d'obtenir des emprunts à de meilleurs taux d'intérêt, permettant ainsi la stabilité des tarifs par le devancement des projets. Les Québécois reçoivent comme retour sur leur investissement des services d'électricité au taux le plus bas d'Amérique.

Hydro-Québec jouissait d'un quasi-monopole sur la production d'électricité. La déréglementation aux États-Unis allait inaugurer une métamorphose d'Hydro-Québec. Déjà, bien que ce ne fut jamais soulevé lors du Débat public, le gouvernement décide de privatiser la production hydroélectrique des sites de moins de 50 MW. Aujourd'hui, ce sont les éoliennes, d'abord limitées à des parcs de 25, puis de 50 MW.

Ils sont présentement à une moyenne de 100 MW par projet, et un promoteur peut contrôler plus d'un projet!

L'adoption de la loi 116 avait comme objectif premier « d'assurer l'accès au marché américain ». On tente d'introduire au Québec une déréglementation sur le modèle américain afin de rencontrer la réciprocité demandée par la Federal Energy Regulation Council (FERC). La loi 116 venait confirmer l'ouverture à la privatisation de la production d'électricité, ce qui était déjà présent dans le projet de loi 50.

Invité à commenter le projet de loi 50, lors des consultations particulières en Commission parlementaire en décembre 1996, Clément Godbout, alors président de la FTQ, affirmait que :

« La création de la Régie de l'Énergie avait été un consensus établi à la Table de consultation sur le débat public sur l'énergie. Toutefois, ce consensus avait été abusé. En lui refusant la juridiction sur l'ensemble des formes d'énergie, la Loi ne permet pas à la Régie de mieux faire les choix, tant par la planification des ressources que par la recherche du moindre coût social, en intégrant les externalités économiques, sociales et environnementales.

En prévoyant une comptabilité séparée des services de production, de transport et de distribution afin de faciliter l'analyse de la Régie, et en permettant l'établissement d'un taux de rendement d'Hydro-Québec, le gouvernement ouvrait la porte à d'éventuelles hausses de tarifs, favorisant ainsi l'émergence de producteurs privés qui ne pourraient autrement concurrencer Hydro. Voilà une manière subtile de privatiser la production d'électricité. »

Les Québécois n'ont jamais demandé ni le démantèlement, ni la privatisation des services électriques au Québec.

Quant aux éventuelles hausses de tarifs, elles pourraient se justifier par de nouveaux investissements dans la fourniture d'énergie tant dans la production, le transport que la distribution, afin de sécuriser l'approvisionnement des Québécois et Québécoises, et même servir à leur mieux-être, par exemple, par une hausse de tarification pour mettre en place des mesures d'efficacité énergétique.

L'histoire récente nous montre que c'est possible d'aller même un cran plus loin. Lors du dépôt de son Plan d'efficacité en novembre dernier, Hydro-Québec n'a pas attendu que les normes du Code du bâtiment changent au Québec, et a déjà annoncé que, grâce à des subventions couvrant la plus grande partie des coûts de construction supplémentaires, il devrait y avoir d'ici 2010 plus de 25 000 maisons et logements nouveaux certifiés selon la norme fédérale Novoclimat, dont 7 000 logements sociaux, ciblant une clientèle moins fortunée.

Nous demandons enfin au gouvernement de rétablir Hydro-Québec comme le seul maître d'œuvre pour combler les besoins en énergie électrique du Québec.

Le maintien du Pacte social de la nationalisation

Enfin, nous considérons l'accès au moindre coût de chaque citoyen à la richesse collective que constitue l'électricité au Québec comme un acquis social que personne, hormis quelques ténors du néo-libéralisme et lobbyistes de grandes sociétés privées, n'a demandé au Québec.

Hydro-Québec, outre ce dividende aux citoyens et citoyennes du Québec, est l'entreprise qui a le plus contribué à l'essor économique du Québec. Par ses investissements, elle a suscité la création de nombreuses entreprises privées d'ingénierie et de construction, de fabrication de matériaux.

Hydro-Québec et ses salariés contribuent à leur pleine mesure, par les dividendes et impôts qu'ils versent, à la bonne santé financière des gouvernements. Ses innovations constantes reposent sur le soutien au secteur de la recherche au Québec, et en ont fait le fleuron de la visibilité du Québec sur la scène internationale. Ses projets et leur réalisation, ses achats et sa politique d'approvisionnement sont un soutien indéniable au développement des régions, des municipalités et des communautés locales et autochtones du Québec.

Hydro-Québec, avoir collectif et patrimoine national, assure le maintien d'une cote de crédit sur les marchés qui nous donne accès à du financement pour de multiples autres projets à des conditions que plusieurs nous envient. C'est tout cela, Hydro-Québec.

Nous demandons donc qu'Hydro-Québec soit reconfirmé dans sa mission première de locomotive de notre développement, au bénéfice de l'ensemble des Québécois et des Québécoises.

RD/db
sepb-574